

Cette délibération modifie la délibération n°15/2022 de la séance du 30.06.2022 car elle n'est pas exécutoire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURS-LES-BARRES

Nombre de membres		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
Municipal	15	13

Séance du 30 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de COURS-LES-BARRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre MANCION, Maire.

Date de la convocation
24 juin 2022

Date d'affichage
24 juin 2022

PRESENTS : M. MANCION. Mme AMIOT. MM. BONDOUX, BONNET. Mme BONTEMPS. MM. DUDRAGNE, FOURY. Mme LELOUP. MM. LESZYNSKI, MARGELIDON. MENERAT. Mmes THIBAUT, VACHER.

Objet de la délibération

TARIF SORTIE
A GUEDELON
ORGANISEE PAR
LA COMMUNE

ABSENTS : Mesdames LAGRANGE et LEGER.

Madame Christelle THIBAUT a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire expose que la commune de Cours-les-Barres envisage d'organiser une sortie payante au Château de Guédelon (Yonne) le 17 septembre 2022 pour les habitants de la commune.

A cet effet et conformément à la délibération du Conseil Municipal n°08/2020 du 26 mai 2020 donnant délégations au Maire, une régie de recettes a été créée afin d'encaisser le produit de la participation aux sorties pouvant être organisées par la commune.

Monsieur le Maire précise que le montant de la participation financière demandée inclura le coût du transport en autocar et du billet d'entrée pour la visite du site auquel sera ajouté, pour les personnes qui le souhaitent, le coût du repas en fonction de la formule choisie.

Il propose les tarifs suivants :

.../...



Transport + entrée :

- Adulte : 17 €
- Enfant de 5 à 17 ans : 10 €
- (Gratuit pour les enfants de moins de 5 ans)

Repas :

- Formule n°1 – Repas traiteur adulte : 28 €
- Formule n°2 – Repas traiteur jeune de 12 à 17 ans : 18 €
- Formule n°3 – Repas traiteur enfant de moins de 12 ans : 14 €
- Formule n°4 – Pique-nique adulte et jeune de 12 ans et plus : 12 €
- Formule n°4 bis – Pique-nique + jus de pomme ou bière
adulte et jeune de 12 ans et plus : 14 €
- Formule n°5 – Pique-nique enfant de moins de 12 ans : 10 €
- Formule n°5 bis – Pique-nique + jus de pomme
enfant de moins de 12 ans : 12 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- FIXE à l'unanimité, comme indiqué ci-dessus, les tarifs pour la sortie organisée au Château de Guédelon.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an indiqués ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 14 septembre 2022.

Le Maire,

Pierre MANCION



La Secrétaire de Séance,

Christelle THIBAULT

Date d'affichage en Mairie le : 16.09.2022

Date d'envoi à la Préfecture le : 16.09.2022